

ÉLECTIONS 2022

Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022 !

Publié le 23 décembre 2021 – Direction de l'information légale et administrative
(Premier ministre)



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire.

Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Service-Public.fr vous présente les différentes démarches pour vous inscrire.

Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

Attention :

Dates limites d'inscription sur les listes électorales

Inscription	Élection présidentielle	Élections législatives
<i>En ligne</i>	Jusqu'au 2 mars 2022	Jusqu'au 4 mai 2022
<i>En mairie ou par courrier</i>	Jusqu'au 4 mars 2022	Jusqu'au 6 mai 2022